

# Essonne

N° 407

# Journal



## District de l'Essonne de Football

Infos clubs (p. 1 à 5)

Procès verbaux (p. 6 à 16)

**TIRAGE COUPE DE L'ESSONNE  
1/16 DE FINALE**

**-30%**  
Sur TOUT le magasin\*

**INVITATION VIP**

**INTERSPORT**  
Le sport, la plus belle des rencontres

**Mardi 19 Février 2019**  
à partir de 20h

**ZAC DE LA CROIX BLANCHE  
10 RUE HUREPOIX - SAINTE GENEVIÈVE DES BOIS**  
OUVERT À TOUS LES CLUBS - TOUS LES LICENCIÉS

Partenaire du DEF  
DISTRICT DE L'ESSONNE DE FOOTBALL

Sur présentation de ce flyer et création de la carte fidélité - conditions en magasin

### TIRAGE DES 1/16es de finale DES COUPES DE L'ESSONNE

Dans le cadre du partenariat qui relie le District de l'Essonne à Intersport, le tirage des 16es de finale des coupes de l'Essonne aura lieu le :

**Mardi 19 février 2019 – 20h00**

À

**Intersport – ZAC de la Croix Blanche à Sainte Geneviève des Bois**

L'invitation s'adresse à tous les licenciés, de tous les clubs du District de l'Essonne de Football. Le magasin sera privatisé spécialement pour l'occasion ! Pour profiter de cette offre privilège, rendez-vous à partir de **20h**, muni de votre **flyer d'invitation**. Vous pourrez ainsi assister aux différents tirages, puis arpenter les rayons de votre magasin.

#### Tirage concernés :

- U15 (à jouer le 2 mars) : 16ème de finale
- U19 (à jouer le 10 mars) : 16ème de finale
- Seniors Essonne (à jouer le 10 mars) : 16ème de finale
- Seniors District (à jouer le 10 mars) : 16ème de finale
- CDM (à jouer le 10 mars) : Cadrage avant 8ème



## Calendrier Technique 2018-2019

Retrouvez le calendrier technique prévisionnel du District de l'Essonne de Football pour la saison 2018-2019, **en cliquant ici**.

\*\*\*\*\*

### Projet de refonte des compétitions de jeunes

En application de la décision de l'Assemblée Générale de la F.F.F. du 02 Juin 2018, les Ligues Régionales doivent mettre en place des Championnats U16 et U18 à compter de la saison 2019/2020. Retrouvez toutes les informations en **cliquant ici** !

\*\*\*\*\*

### ARBITRAGE : RÉSULTAT DE LA 3ème SESSION

Les 20 candidats de la troisième session de formation initiale d'arbitrage qui a eu lieu sur 3 journées, ont tous été reçus à l'examen des connaissances, ce qui leur donne accès à la quatrième journée.

Cette quatrième journée reprend la partie administrative, avant d'accéder à l'examen pratique, qui se déroulera sur une rencontre de championnat en catégorie jeunes, ou seniors, selon l'âge du candidat. Le district tient à féliciter les 20 candidats pour leur sérieux et leur implication sur la théorie en salle et la pratique sur le terrain ce qui a permis d'accuser un résultat de 100 % de réussite.

Bravo à tous les candidats et l'équipe des formateurs.

Voici les 4 premiers au classement de l'examen des connaissances, au côté de Kalek MERAH, Responsable de la formation :



Major : DELMARLE Dovi  
2ème execo : PEREC DELAUNAY Mathis  
2ème execo : CASTILLE Cyprien  
3ème : DBILI Amin

## FORMATION ÉDUCATEURS : Février 2019

Pour rappel pour les mois de février et mars 2019, il y a 5 modules :

- **CFF3 U20+ Sénior** : le lundi 11 et le mardi 12 février 2019 (complet)
- **CFF1 U11** : le lundi 25 et le mardi 26 février 2019 (complet)
- **CFF3 U19** : le jeudi 07 et le vendredi 08 mars 2019
- **CFF2 U15** : le lundi 11 et le mardi 12 mars 2019 (complet)
- **CFF1 U9** : le jeudi 14 et le vendredi 15 mars 2019

\*\*\*\*\*

### FMI : TRANSMISSION AVANT MINUIT

Suite à la décision du Comité Directeur du 24 septembre 2018, en vu des retards de transmission de la FMI dans les délais demandés.

« Transmission de la feuille de match par Internet avant minuit le jour de la rencontre lorsqu'il est recouru à la FMI » . (article 13.2 RSG du DEF).

Le District décide d'appliquer la sanction financière prévue à l'annexe financière à partir du 01 janvier 2019.

\*\*\*\*\*

### L'ACCORD DU CLUB QUITTÉ : RAPPEL

Conformément aux dispositions de l'article 92 des Règlements Généraux de la F.F.F., pour les joueurs changeant de club hors période (du 16 Juillet au 31 Janvier), le club d'accueil doit, sauf dispositions particulières, impérativement obtenir l'accord du club quitté, via Footclubs, avant de saisir la demande de changement de club.

Si la demande d'accord du club quitté est formulée au plus tard le 31 Janvier et que cet accord intervient avant le 8 Février, la date de la demande de changement de club correspond à la date de la demande d'accord du club quitté par le club d'accueil, via Footclubs, à condition que le dossier soit complet dans un délai de 4 jours francs à compter de l'accord du club quitté.

Compte tenu des restrictions de participation pour les joueurs licenciés après le 31 Janvier, il est préconisé de ne pas attendre le dernier moment pour formuler une demande d'accord club quitté.

\*\*\*\*\*

### CALENDRIER : QUAND S'INFORMER DE L'ÉTAT D'UNE RENCONTRE ?

Conformément aux dispositions des articles 10.2 et 20.3 du Règlement Sportif Général de la Ligue, la situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18h00 (programmée en semaine).

En effet, des changements dans le déroulement d'une rencontre pouvant inter-venir « à la dernière minute », il est donc préconisé de consulter l'état des rencontres de vos équipes dans le délai prévu dans les articles précités.

**Rappel** : si la Commission d'Organisation compétente a qualité pour accorder une dérogation en l'absence d'accord de l'adversaire, le club à l'origine de la demande de changement doit, à tout le moins, en aviser son adversaire, étant précisé que dans certains cas, l'accord de l'adversaire sera exigé par la Commission.

## GUIDES PRATIQUES : PARENTS - ÉDUCATEURS



Mis en place depuis cette saison, les guides parents et guides éducateurs font un rappel des règles essentielles, que ces derniers doivent appliqués auprès des enfants du football d'animation. Plus qu'un livre de chevet pour l'éducateur, ce guide lui permettra de revoir les principales bases administratives, et également philosophiques, afin de savoir comment parler football auprès d'un enfant, selon sa catégorie d'âge.

Le guide destiné aux parents est important, afin qu'ils accompagnent leur enfant dans son évolution, sans sauter d'étapes. Il reprend également le rôle qu'un parent doit avoir auprès de son enfant, afin que l'apprentissage du football se fasse dans les meilleures conditions possibles. Vous ne les avez pas encore lu?

Ne tardez pas, téléchargez les depuis **notre site internet** !

\*\*\*\*\*

### RESTRICTIONS DE PARTICIPATION POUR LES JOUEURS LICENCIÉS APRES LE 31/01

1. Les joueurs des catégories Seniors et Seniors-Vétérans licenciés après le 31 Janvier ne peuvent pratiquer en compétition officielle que dans les équipes évoluant :

- dans le Championnat de District s'il ne comprend qu'une seule division, ou dans la ou les divisions inférieures à la division supérieure de District si le Championnat Départemental comprend deux divisions ou plus,
- dans la dernière division des Championnats Régionaux suivants : Football d'Entreprise du Samedi Matin, Critérium du Samedi Après-midi,
- dans le Championnat des équipes 2 du Football d'Entreprise du Samedi Après-midi,
- dans les championnats de Football Diversifié de niveau B (le Championnat de Football d'Entreprise du Samedi Après-midi de R3, le Championnat Départemental Futsal et le Football Loisir).

2. Les joueurs des U6 aux U19 et les joueuses des U6F aux U19F licenciés après le 31 janvier ne peuvent participer qu'aux compétitions officielles régionales et départementales de jeunes et uniquement dans leur catégorie d'âge.

3. Les joueurs renouvelant pour leur club sans interruption de qualification et ceux qui, après avoir introduit une demande de changement de club n'ayant pas abouti, résignent à leur club, ne sont pas soumis aux restrictions des alinéas 1 et 2 ci-dessus.

## TARIF DES FORMATIONS 2018/2019 (Applicable au 01/01/2019)

### UNE CAUTION DE 50€ SERA EXIGEE A CHAQUE INSCRIPTION (MODULES ET CERTIFICATIONS)

En cas d'absence non excusé 48h avant la formation, la caution ne sera pas remboursée.  
En cas d'abandon de la formation, aucun remboursement ne sera effectué.

### ÉDUCATEUR : 20 places par module

- **CFF1, CFF2 ,CFF 3** : 75€ le module (les formations nécessitant 2 modules seront tarifés à 150€) + 13€/journée de frais de restauration.
- **CERTIFICATIONS** : 1/2/3 = 25€ par certification + 13€ frais de restauration.
- **MODULE FUTSAL DECOUVERTE** : 35,00€ frais pédagogique + 13€ frais de restauration.
- **MODULE GARDIEN DE BUT** : 75€ + 13€/journée frais de restauration.
- **MODULE U6/U7** : Gratuit + 13€ frais de restauration
- **ANIMATRICE FEDERALE \***: 75€ (3 bons de formation de 25€) + 13€/journée de frais de restauration  
\*Règlement uniquement avec bons de formation

### ARBITRAGE : 30 places par session

- Formation initiale d'arbitrage : 150,00€ (comptent 90€ frais pédagogique + le livre « les lois du jeu » et frais de restauration).

\*\*\*

Vous pouvez télécharger **la prise en charge par le club des formations** pour le règlement des formations (*uniquement les clubs essonnais*)

Des **bons de formations** sont téléchargeables sur notre site internet.

Pour les licenciés féminines, les bons de formations sont illimités, Néanmoins il esera demandé un chèque de 50,00€ de caution à l'inscription.

Les règlements et les bons de formations ainsi que le certificat médical sont à envoyer rapidement pour permettre la validation des inscriptions. (**nombre de places limitées**).

- Suivi des Compétitions
- Sous-Commission Technique Départementale du Football d'Animation
- Statuts et Règlements
- Commission départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié
- Commission Départementale des terrains et équipements

## Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme. FRANCHET  
Membres : MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, MOZGALA, RAMACKERS  
Excusés : Mme FORBIN, M. LEPRUNENEC  
CD : M. FORNARELLI

### PV du 05 Février 2019

*Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.*

### AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

**Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.**

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

### CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

**Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.**

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

### MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs ; Il vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation** depuis

Footclubs.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

### A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

### FEUILLES DE MATCHES

**En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.**

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM et Vétérans sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre footclub une feuille de match papier.

(Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

La feuille de match informatisée devient obligatoire sur les rencontres du challenge +45 et sur les rencontres des critères U16F et Senior F à partir du samedi 24 novembre 2018 et dimanche 25 novembre 2018.

Les équipes devront effectuer lors des deux prochains week-ends les feuilles de rencontres en double. (Feuille de match informatisée et feuille de match papier).

### FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

### DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur.

Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

\*\*\*\*\*

### Courrier de l'Agglomération Cœur d'Essonne

Le Stade Babin (La Norville) sera fermé du 2 au 3 mars 2019.

### Courrier de la Mairie de Savigny/orge du 17 janvier 2019

Le terrain synthétique est de nouveau utilisable.

Terrain d'honneur indisponible jusqu'à nouvel ordre.

### Arrêté Municipal de Soisy sur Seine

L'ensemble des terrains du Stade des Donjons est fermé du 24 janvier 2019, jusqu'à nouvel ordre.

Le terrain du stade Marchand est de nouveau, à compter du 7 février 2019.

## Arrêté du maire de Saint-Cyr-sous-Dourdan

L'arrêté Municipal du 24 janvier 2019 est levé. Le terrain de football situé rue de Bandeville est de nouveau praticable.

## Arrêté Municipal de la commune de Saint-Germain-Lès-Corbeil

Les terrains de sport du stade Municipal chemin de Brie sont impraticables jusqu'à nouvel ordre.

## Arrêté Municipal de la commune de Yerres du 4 février 2019

Les terrains en herbe stade Léo Lagrange et Pierre Mollet, sont à nouveau praticables.

## Arrêté Municipal de la commune de Sermaise

Fermeture du terrain au Stade le Quesnois du 22 janvier 2019, jusqu'à nouvel ordre.

## Arrêté Municipal de la commune d'Orsay

Fermeture du terrain stade Municipal du 24 janvier 2019, jusqu'à nouvel ordre.

## Arrêté Municipal de la Mairie de Lisses

Fermeture du complexe sportif Stéphane Diagana à compter du 25 janvier 2019, jusqu'à nouvel ordre.

## Arrêté Municipal de la Mairie de Dourdan

Les terrains en herbe et synthétique du stade Maurice Gallais sont interdits du 22 janvier 2019, jusqu'à nouvel ordre.

## Arrêté Municipal de la Mairie de Lardy

Fermeture des terrains de football du 22 janvier 2019, jusqu'à nouvel ordre.

## Arrêté Municipal de la Mairie de Saint-Chéron

Fermeture des terrains de football du stade du Boulay du 22 janvier 2019, jusqu'à nouvel ordre.

## Arrêté Municipal de Verrières du 5 février 2019

L'arrêté Municipal concernant les fermetures des terrains Desnos et Justices est levé.

## Arrêté Municipal de la Mairie de la Ferté-Alais

Le complexe sportif Carnot est fermé du vendredi 1er février au dimanche 10 février 2019.

## Arrêté Municipal de la Mairie de Wissous du 22 janvier 2019

Le stade Château Gaillard est fermé du vendredi 11 janvier au dimanche 28 février 2019.

## Arrêté Municipal de Marcoussis du 4 février 2019

L'utilisation des stades de l'Étang Neuf et du Moulin est acceptée à compter du 4 février 2019.

## **COUPES**

### **Tirage le mardi 19 février 2019 à 20 h. à Intersport ZAC de la Croix Blanche à Sainte Geneviève des Bois :**

U15 à jouer le 2 mars 2019 : 16ème de finale

U19 à jouer le 10 mars 2019 : 16ème de finale

Seniors Essonne et Seniors District à jouer le 10 mars 2019 : 16ème de finale

CDM à jouer le 10 mars 2019 : Cadrage avant 8ème

## **FOOT FEMININ**

### **FMI NON PARVENUE DU 26 JANVIER 2019**

#### **U16 F A 7 \* Poule A**

##### **VYC / Longjumeau**

2ème et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 5 février 2019, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux clubs sur la non-transmission de la FMI.

#### **U16 F A 7 \* Poule B**

##### **Grigny US / Ris Orangis**

2ème et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 5 février 2019, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux clubs sur la non-transmission de la FMI.

#### **Longjumeau / Fleury 91**

2ème et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 5 février 2019, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux clubs sur la non-transmission de la FMI.

### **TI 72 h du 02 février 2019 à jouer à une date ultérieure**

Ballancourt / SGSSP \* Seniors F à 11 \* Poule A

Grigny US / Massy \* Seniors F à 11 \* Poule A

Ballancourt / SGSSP \* Seniors F à 7 \* Poule A

Port. Saint Michel / Soisy sur Ecole \* Seniors F à 7 \* Poule A

Milly Gatinais / Bondoufle \* Seniors F à 7 \* Poule C

### **Match n° 21034563 du 8 décembre 2018**

**Ris Orangis / Sud Essonne \* U16 F à 7 \* Poule B**

Reprise du dossier.

Rapport du club visiteur. Remerciements.

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (Voir PV du 8 janvier 2019 et 15 janvier 2019).

La Commission dit match perdu par pénalité à Ris Orangis (-1 point, 0 but), et à Sud Essonne (-1 pt, 0 but).

Amende réglementaire à Ris Orangis.

En cas de récidive au cours de la saison, Ris Orangis sera mis hors Championnat (art. 44 du RSG du DEF).

### **Match n° 21034608 du 9 février 2019**

**Fleury 91 / Grigny US \* U16 F à 7 \* Poule B**

Demande de Fleury via Footclubs pour jouer à 14 h.

Accord de la Commission.

## **CHAMPIONNAT SENIORS**

### **TI 72 h du 3 février 2019 à jouer à une date ultérieure**

Arpajonnais / Boussy-Quincy \* D2/B

Aigle Fertoise / Milly Gatinais \* D3/A

Athis Mons / Linas Monthéry \* D3/B

Janville Lardy / Savigny \* D3/B

Lissois / Epinay sur Orge \* D3/B

Saclas Méréville / Arpajonnais \* D4/A

Saint Vrain / Itteville \* D4/A

SGSSP / Ollainville \* D4/A  
Soisy sur Seine / Villabé \* D4/B

### **TI 72 h du 3 février 2019 à jouer le 24 février 2019**

Arpajonnais / Boussy-Quincy \* D2/B  
Villebon / Mennecy \* D2/A  
Saint Michel / Massy \* D3A

### **TI 72 h du 3 février 2019 à jouer le 3 mars 2019**

Evry / Grigny US \* D1  
Massy / Sainte Geneviève \* D2/B  
Draveil / Igny \* D2/B  
Breuillet / Villebon \* D3/A avec accord des deux clubs via Foot-club.  
VYC / Sud Essonne \* D4/A  
Jeunesse Etampoise / Saint Michel \* D4/B

### **TI FMI du 3 février 2019 à jouer le 24 février 2019**

Sud Essonne / Port. Ris Orangis. Rapport de l'arbitre. Remerciements.

### **TI FMI du 3 février 2019 à jouer le 3 mars 2019**

Boussy-Quincy / Morsang \* D3/A. Rapport de l'arbitre. Remerciements.

### **Match remis à jouer le 24 février 2019**

Palaiseau / Evry \* D1  
VYC / Savigny \* D1  
Tremplin Foot / Longjumeau \* D2/A  
Arpajonnais / Gif \* D2/B  
Sainte Geneviève / Athis Mons \* D2/B  
MNVDB / Draveil \* D2/B  
Villebon / Viry Chatillon \* D3/A  
Ollainville / Villemoisson \* D4/A  
Sud Essonne / SGSSP \* D4/A  
Dourdan / Verrières \* D4/B

### **Match remis à jouer le 3 mars 2019**

Verrières / Brétigny \* D1  
Wissous / Lissous \* D3/B  
Mennecy / Saclas Méréville \* D4/A  
Villabé / Vigneux \* D5/C

### **Demandes de changement de terrain via Footclubs**

Athis Mons / Arpajonnais \* D2/B  
Paray / Sud Essonne \* D3/A  
Fleury 91 / Athis Mons \* D3/B  
Soisy sur Seine / Orsay Bures \* D4/B  
Verrières / Longjumeau \* D4/B

### **Accord de la Commission.**

### **Demandes de changement d'heure (et de terrain) via Foot-clubs avec accord des deux clubs**

Viry Chatillon / Saint Michel \* D3/A  
Savigny / Epinay sur Orge \* D3/B

### **Accord de la Commission.**

### **Demande de changement d'heure (et de terrain) via Foot-clubs**

Savigny / Les Ulis \* D1

### **Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.**

### **Aigle Fertoise**

Vu le nombre de rencontres à jouer :  
Aigle Fertoise / Paray du 20 janvier 2019  
Aigle Fertoise / Sud Essonne du 27 janvier 2019  
Aigle Fertoise / Milly Gatinais du 3 février 2019

La Commission demande à Aigle Fertoise de fournir des dates avec accord des deux clubs, le plus rapidement possible.

### **Match n° 20578386 du 13 janvier 2019**

#### **Saint Vrain / VYC**

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements du 17 janvier 2019.

La Commission enregistre la décision : Match perdu par pénalité à VYC (-1 pt, 0 but) pour en attribuer le gain à Saint Vrain (3 pts, 2 buts).

### **Match n° 20577870 du 20 janvier 2019**

#### **Courcouronnes / Epinay sur Orge \* D2/A**

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements du 31 janvier 2019.

La Commission enregistre la décision : Résultat acquis sur le terrain.

### **Match n° 20578001 du 20 janvier 2019**

#### **Gif / Sainte Geneviève \* D2/B**

Reprise du dossier.

Rapport du club visiteur. Remerciements.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le score de la rencontre 3-0 pour Gif. Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (Voir PV du 22 janvier 2019 et 29 janvier 2019).

La Commission dit match perdu par pénalité à Gif (-1 point, 0 but), Sainte Geneviève (0 pt, 0 but).

Amende réglementaire à Gif.

En cas de récidive au cours de la saison, Gif sera mis hors Championnat (art. 44 du RSG du DEF).

### **Match n° 20578399 du 20 janvier 2019**

#### **Ollainville / Arpajonnais \* D4/A**

Reprise du dossier.

Rapport du club recevant. Remerciements.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le score de la rencontre 2-7.

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (Voir PV du 22 janvier 2019 et 29 janvier 2019).

La Commission dit match perdu par pénalité à Ollainville (-1 point, 0 but), Arpajonnais (3 pts, 7 buts)

Amende réglementaire à Ollainville.

En cas de récidive au cours de la saison, Ollainville sera mis hors Championnat (art. 44 du RSG du DEF).

### **Match n° 20577875 du 27 janvier 2019**

#### **Courcouronnes / Villebon \* D2/A**

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements du 31 janvier 2019.

La Commission enregistre la décision : Résultat acquis sur le terrain.

### **CHAMPIONNAT CDM**

### **FMI NON PARVENUES DU 27 JANVIER 2019**

#### **D2/B**

#### **Saintry / Port. Brétigny**

2ème et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 février 2019, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux clubs sur la non-transmission de la FMI.



## TI 72 h du 3 février 2019 à jouer le 27 mars 2019 à 20 h

Grigny US / Vauhallan \* D1  
Boissy Sous Saint Yon / Mennecy \* D1  
Saint Vrain / VYC \* D2/A  
SO Vertois / Bergeries \* D2/A  
Athis Mons / Sainte Geneviève \* D2/A

## TI 72 h du 3 février 2019 à jouer le 7 avril 2019

Pays Limours / Carrefour \* D2/A

## TI FMI du 3 février 2019 à jouer le 10 mars 2019

Les Lusitaniens / Saint Cyr \* D2/B

## Demande de changement de terrain via Footclubs

SO Vertois / Athis Mons \* D2/A

**Accord de la Commission.**

## CHAMPIONNAT U15

### FMI NON PARVENUES DU 26 JANVIER 2019

#### D3/D

Longjumeau / Morsang

FMI transmise tardivement.

Amende à Grigny US pour transmission tardive.

### FMI NON PARVENUES DU 2 FEVRIER 2019

#### D1

Grigny US / Les Ulis

1ère demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 février 2019, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

## TI 72 h du 2 février 2019 à jouer le 23 février 2019

Massy / Montgeron \* D1  
Tremplin Foot / Vigneux \* D2/B  
Linas Monthéry / Savigny \* D3/C  
Mennecy / Viry Chatillon \* D2/B  
Brétigny / Morangis \* D3/A  
Grigny / Dourdan \* D3/A  
Soisy sur Seine / Evry \* D3/B  
Dream Team Massy / VYC \* D3/C  
Saclas Méréville / Les Ulis \* D3/C  
MNVDB / Sainte Geneviève \* D3/C  
Sud Essonne / Massy \* D3/D  
Saint Germain les Arpajon / Palaiseau \* D3/D  
Athis Mons / Courcouronnes \* D4/A  
Saint Michel / Villabé \* D4/A  
SGSSP-Saintry / Villabé \* D4/A  
Sainte Geneviève / Wissous \* D4/A  
Palaiseau-Villebon / Mennecy \* D4/A  
Pays Limours / Menecy \* D4/B  
Itteville-Vert / Saint Michel \* D4/B  
Plessis Pâté / Ris Orangis \* D4/B  
Boissy sous Saint Yon / Verrières \* D4/C  
Draveil / Les Ulis \* D4/C  
Breuillet / Linas Monthéry \* D4/E  
Arpajonnais / Etampes \* D4/E  
Sermaise-St Cyr / Révélation Fa \* D4/E  
Sainte Geneviève / Sud Essonne \* D4/E

## TI FMI du 2 février 2019 à jouer le 23 février 2019

Villejust / Orsay Bures \* D4/D  
Corbreuse Sainte Mesme / Villabé \* D4/E

## Match remis à jouer le 23 février 2019

Dourdan / Massy \* D2/A  
Verrières / Longjumeau \* D2/A  
Milly Gatinais / Vigneux \* D3/A  
Aigle Fertoise / Savigny \* D3/A  
Coudraysien / Lissois \* D3/B

## Demandes de changement de terrain via Footclubs

Linas Monthéry / Massy \* D1  
Courcouronnes / Mennecy \* D4/A  
Villabé / SGSSP-Saintry \* D4/A  
Sud Essonne / Etampes \* D4/E

**Accord de la Commission.**

## Demandes de changement d'heures (et de terrain) via Foot-clubs avec accord des deux clubs

Fleury 91 / Dream Team Massy \* D3/C  
Les Ulis / Morangis Chilly \* D4/C

**Accord de la Commission.**

## Demande de changement d'heures (et de terrain) via Foot-clubs

Draveil / Verrières \* D2/A

**Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.**

## Match n° 20575269 du 9 février 2019

Savigny / Tremplin Foot \* D2/B

Demande de Savigny via Footclubs de changement d'horaire.  
Refus de la Commission, vu le motif invoqué.

## Match n° 20575333 du 9 février 2019

Aigle Fertoise / Vigneux \* D3/A

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de la Ferté Alais, pour le terrain CARNOT, jusqu'au 10 février 2019.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

## Match n° 20575732 du 9 février 2019

Orsay Bures / Morsang \* D4/D

Demande d'Orsay Bures via Footclubs de changement d'horaire.  
Refus de la Commission, vu le motif invoqué.

## CHAMPIONNAT U17

### TI 72 h du 27 janvier 2019 à jouer à une date ultérieure

Itteville-Vert / Soisy sur Seine \* D2/A  
Milly Gatinais / Orsay Bures \* D3/B  
Mennecy / Epinay Athlético \* D3/C  
Coudraysien / Villemoisson \* D4/B

## Demandes de changement d'heures (et de terrain) via Foot-clubs avec accord des deux clubs

Montgeron / Etampes \* D1  
Viry Chatillon / Palaiseau \* D1  
Linas Monthéry / Igny \* D2/A  
Mennecy / Wissous \* D3/A  
Etampes / Pays Limours \* D3/B

**Accord de la Commission.**

## Demande de changement de date de jeu et d'heure de jeu via Footclubs avec accord des deux clubs

Savigny / Viry Chatillon \* D1

**Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.**

## Match n° 20602265 du 20 janvier 2019

Fleury 91 / Savigny \* D4/A

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements. La Commission demande le score aux deux clubs pour sa réunion du 12 février 2019.

## Match n° 20599305 du 10 février 2019

Savigny / Fleury 91 \* D1

Demande de Savigny via Footclubs de changement de date. La Commission ne peut donner son accord, sans l'accord du club adverse.

## CHAMPIONNAT U19

### TI 72 h du 3 février 2019 à jouer le 24 février 2019

Itteville-Vert / Pays Limours \* D3/Bb

## Demande de changement de terrain via Footclubs

Palaiseau-Villebon / SGSSP-Saintry \* D3/A

**Accord de la Commission.**

## Match n° 20601378 du 10 février 2019

Savigny / Montgeron \* D2/A

Demande de Savigny via Footclubs de changement de date. La Commission ne peut donner son accord, sans l'accord du club adverse.

## CHAMPIONNAT VETERANS

### TI 72 h du 3 février 2019 à jouer le 3 mars 2019

Soisy sur Seine / Breuillet \* D1

Pecqueuse / Grigny US \* D3/D

Soisy sur Seine / Janville Lardy \* D4/A

### TI 72 h du 3 février 2019 à jouer le 10 mars 2019

Plateau Saclay / Boussy-Quincy \* D2/B

Villiers sur Orge / Molières \* D3/D

Saclas Méréville / Bergeries \* D4/B

### TI 72 h du 3 février 2019 à jouer le 27 mars 2019 à 20 h

Vert le Grand / Ballancourt \* D3/A

## Demandes de changement de terrain via Footclubs

Courcouronnes / Evry \* D2/A

SGSSP / Verrières \* D2/B

**Accord de la Commission.**

## Demande de changement d'heures (et de terrain) via Footclubs

Savigny / Bruyères \* D3/D

**Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.**

## Match n° 20596169 du 10 février 2019

Wissous / Les Vieux du Foot \* D3/A

Demande de Wissous via Footclubs de changement de terrain. Le terrain de l'Europe est déjà utilisé et le stade du Château Gailard est fermé par arrêté municipal, jusqu'au 28 février 2019. La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

## Match n° 20596440 du 10 février 2019

## Grigny US / AOP Corbeil \* D3/D

La Commission reporte la rencontre le 10 mars 2019.

## +45 ANS

## FMI NON PARVENUES DU 27 JANVIER 2019

### Poule D

Longjumeau / Lusitaniens

Rapport du club visiteur. Remerciements.

1er avertissement et amende aux Lusitaniens pour dirigeant ne maîtrisant pas l'application.

## FMI NON PARVENUES DU 3 FEVRIER 2019

### Poule A

Palaiseau / Lissois

Rapport du club visiteur. Remerciements.

1ère demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 février 2019, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI.

### Poule D

Morangis Chilly / Ptt Evry

Réception d'une feuille de match papier.

Rapport du club recevant. Remerciements.

Au vu du rapport, il s'agit d'un dysfonctionnement lié à l'arbitre.

## TI 72 h du 3 février 2019 à jouer le 24 février 2019

Port. Saint Michel / Villebon \* Poule B

Coudraysien \* Pays Limours \* Poule C

AOP Corbeil / Saint Vrain \* Poule D

Bergeries / Longjumeau \* Poule D

Les Lusitaniens / Soisy sur Seine \* Poule D

VYC / Corbeil AC \* Poule E

Air France Paris / Viry Chatillon \* Poule F

## TI 72 h du 3 février 2019 à jouer le 3 mars 2019

Saint Michel / Marolles \* Poule B

Breuillet / Linas Monthéry \* Poule E

## TI 72 h du 3 février 2019 à jouer le 10 mars 2019

Champcueil / Epinay sur Orge \* Poule B

Massy / MNVDB \* Poule B

## TI 72 h du 3 février 2019 à jouer le 21 avril 2019

Pays Limours / SO Vertois \* Poule D

Milly Gatinais / Les Vieux du Foot \* Poule D

## Demandes de changement de terrain via Footclubs

Les Vieux du Foot / Longjumeau \* Poule D

Courcouronnes / Juvisy Académie \* Poule E

**Accord de la Commission.**

## Match n° 20594846 du 20 janvier 2019

Gif / Pays Limours \* Poule C

Reprise du dossier.

La Commission demande le score aux deux clubs pour sa réunion du 12 février 2019.

## Match n° 20594592 du 3 février 2019

Igny / Villabé \* Poule A

Courriel d'Igny.

Lecture de la FMI.

La Commission enregistre le résultat : Igny (5) / Villabé (1).

**Match n° 2094596 du 3 février 2019**

**Vigneux / Fleury 91 \* Poule A**

Demande de Vigneux via Footclubs de changement de date.

Accord des deux clubs.

Demande traitée par le Secrétariat.

Accord de la Commission.

**Match n° 20594754 du 10 février 2019**

**Aigle Fertoise / Champcueil \* Poule B**

Arrêté Municipal de fermeture de terrain de la Ferté Alais.

La Commission fixe la rencontre le 7 avril 2019.

**+55 ANS**

**TI 72 h du 3 février 2019 à jouer le 24 février 2019**

Saint Michel / Viry Chatillon \* Poule A

Epinay sur Orge / MNVDB \* Poule B

Morangis / Verrières \* Poule B

**Demande de changement de date de jeu et d'heure de jeu via**

**Footclubs avec accord des deux clubs**

Viry Chatillon / CEA Saclay \* Poule A

Athis Mons / Evry \* Poule B (Demande traitée par le Secrétariat).

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

## Sous-Commission Technique Départementale du Football d'Animation

Membres : Y.JEGOU, S.DAUGUET, D.MEE, P.MOUFLARD, C.VANDARD, M.BAKKOUCH  
S.AIME, MC. PERRAUT, R.DIAZ, H.ELOUMAMI  
CDFA : D.ROY  
CD : V. POLLET  
Excusés : J.FREDAL

**PV du 04 Février 2019**

### U6-U7

AS ST GERMAIN ARP. : Pris note de votre impossibilité d'organiser le plateau du 16/02/2019 ; voir avec un club du secteur pour l'organisation

FCO VIGNEUX : Pris note que le plateau se déroulera à ATHIS MONS le 16/02/2019

### TABLEAU MATCH REMIS FOOT ANIMATION U6-U7

### U8-U9

**Le plateau du 02/02/2019 est reporté au 23/02/2019 sur les mêmes sites.** Sachant que ce sont les vacances scolaires, aucune sanction administrative ne sera prise en cas d'absence d'équipe, mais merci de prévenir le club organisateur.

### TABLEAU MATCH REMIS FOOT ANIMATION U8-U9

### U10-U11

#### **Critérium classique**

AS ST GERMAIN ARP./FC BALLANCOURT : J 1 du 19/01/2019 poule H. La commission demande aux 2 clubs de s'arranger pour trouver une date et d'en avertir le District

#### Enveloppes non parvenues

J 1 du 19/01/2019

Poule A : US GRIGNY/US RIS ORANGIS

Poule B : ES VIRY CATILLON/FC ST GERM.SAIN.ST PIER.

Poule C : FC BRUNOY/US PALAISEAU

Poule D : STE GENEVIEVE SP/PAYS LIMOURS

Poule E : FC BOUSSY-QUINCY/US GRIGNY

Poule E : CS MENNECY/TU VERRIERES LE B.

Poule F : US RIS ORANGIS/CO ULIS

Poule F : FC EVRY/FCO VIGNEUX

Poule G : ESA LINAS-MONTLHERY/DOURDAN SP

Poule H/I : FC ORSAY-BURES/FC DRAVEIL

Poule K : US GRIGNY/US VERT LE G

Poule L : BENFICA YERRES/FC ST VRAIN

Poule L : AIGLE FERTOISE/US RIS ORANGIS

Poule M : SO VERTOIS/ST MICHEL SP

Poule M : FC LISSOIS/CO CHAMPLAN

**Si ces rencontres ne se sont pas jouées, elles doivent être jouées le 16 février 2019**

**Les rencontres doivent être inversées en cas de terrain impraticable**

#### Information

La journée du 16/02/2019 (matches remis) est réservée au

challenges (au cas où le 2ème tour du 09/02/2019 ne pourrait avoir lieu) ou/et à la J 1 du critérium classique (les rencontres qui n'ont pas eu lieu)

La J 2 du 26/01/2019 est remis au 13/04/2019

La J 3 du 02/02/2019 est remis au 25/05/2019

### TABLEAU MATCH REMIS FOOT ANIMATION U10-U11

### U12-U13

#### **Critérium classique**

AS SOISY s SEINE/FC EPINAY AT LH. : J 1 du 19/01/2019 poule G. La commission demande aux 2 clubs de trouver une date et d'avertir le District

#### Enveloppes non parvenues

J 1 du 19/01/2019

Poule B : US GRIGNY/FC BOUSSY-QUINCY

Poule D : FC PARAY/VAL YERRES-CROSNE

Poule E : STE GENEVIEVE SP/CS MENNECY

Poule F : FC COUDRAYSIEN/FC COURCOURONNES

Poule G/I : AS SUD ESSONNE/AIGLE FERTOISE

Poule H : FC LISSOIS/FC ATHIS MONS

Poule I : PORT RIS/RC ARPAJONNAIS

Poule L : PARIS FC F/FC BOISSY s ST YON

**Si ces rencontres ne se sont pas jouées, elles doivent être jouées le 16 février 2019**

**Les rencontres doivent être inversées en cas de terrain impraticable**

#### **Festival U13**

Report du 3ème tour du Festival foot U13 au samedi 23 février 2019.

### TABLEAU MATCH REMIS FOOT ANIMATION U12-U13

#### INFORMATIONS

**Les clubs doivent obligatoirement remplir toutes les rubriques de l'enveloppe de résultats et les faire parvenir au DEF avant le mardi midi suivant la (ou les rencontres) sous peine d'amende**

**Amendes U6-U7-U8-U9 du 04-02-2019**

**Amendes U10-U11 du 04-02-2019**

**Amendes U12-U13 du 04-02-2019**



Par ces motifs, la Commission dit le résultat acquis sur le terrain.

ULIS CO : 3 pts / 3 buts

VAL YERRES CROSNE : 0 pt / 0 but

Débit : 43,50 € à VAL YERRES CROSNE

Dossier transmis à la Commission du Suivi des Compétitions.

## **Match n° 20578127 du 13/01/2019**

**MILLY GATINAIS FC 1 / BRUYERES FOOT AS 1 \* Séniors \* D3/A**

Réclamation portée sur la FMI du club de MILLY GATINAIS sur la qualification et la participation du dirigeant de BRUYERES, SOUCHARD Mathieu qui était en état de suspension.

La Commission,  
Jugeant en 1ère instance,

Considérant qu'une réclamation ne peut concerner que la qualification des joueurs (art.30 bis) ;

Par ces motifs, la Commission dit la réclamation non recevable et dit résultat acquis sur le terrain.

MILLY GATINAIS : 0 pt / 1 but - BRUYERES FOOT : 3 pts / 2 buts

De plus, la Commission inflige un (1) match ferme de suspension au dirigeant de BRUYERES, SOUCHARD Mathieu à compter du 11/02/2019, pour avoir évolué en état de suspension.

Amende : 45€ à BRUYERES pour avoir inscrit sur la feuille de match un dirigeant suspendu.

Débit : 43,50 € à MILLY GATINAIS

Dossier transmis à la Commission du Suivi des Compétitions.

## **Match n° 20578273 du 27/01/2019**

**LINAS MONTLHERY ESA 3 / JANVILLE LARDY ASL 1 \* Séniors \* D3/B**

Evocation du club de LINAS MONTLHERY sur la participation et la qualification du joueur de JANVILLE LARDY, RAHHALI Nordine susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre.

La Commission,  
Jugeant en 1ère instance,  
Pris connaissance de l'évocation, confirmée réglementairement, pour la dire recevable en la forme.

La Commission demande au Secrétariat du DEF d'en informer le club de JANVILLE LARDY afin, s'il le désire, qu'il fasse parvenir ses observations éventuelles, pour le jeudi 14 février 2019 avant 12h00.

Le secrétaire  
Philippe TRUBERT

Le Président  
Patrick TRANSBERGER

***Les décisions de la Commission des Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.***

## Commission départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Présents : M.PAREUX (CD) – M. PASQUINI  
EXCUSES : Mme LESUEUR – M. ADJIMAN

PV du 5 février 2019

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la LPIFF et à l'annexe financier.

### MODIFICATION DE MATCH – MATCHS REPORTES OU MODIFIES :

Un module de demande de modifications de matchs via Footclub, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

**- A l'attention des clubs :** nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.

### FEUILLES DE MATCH :

Les clubs recevants ont obligation de faire parvenir les feuilles de matches au DEF, soit par portage le mardi avant 12h, soit par courrier (cachet de la poste faisant foi) dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre (art. 13.2 du RSG du DEF).

Toute feuille de match transmise par fax ne sera pas considérée, seul l'original de la feuille de match sera traité.

**Pour un meilleur suivi des compétitions, il est rappelé aux correspondants des clubs recevants qu'ils doivent saisir leurs résultats par le logiciel Footclubs dès la fin des rencontres.**

### AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous les **mardis** (au lieu du lundi) de **10h30 à 12h00**. --> Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : **01 60 84 93 19**.

Elle organisera également des réunions périodiques avec les clubs le mardi à 19h.

### MATCHS DE CHAMPIONNAT FUTSAL

- Match 21113686 opposant PARTOUT ATHIS à DIAMANT FUTSAL 3 le 23/11 :

Courriel du Club DIAMANT FUTSAL du 10/12. Pris note.  
Courriel du Club de DIAMANT FUTSAL du vendredi 11 janvier 2019.

Accord des deux clubs :

Cette rencontre se jouera le vendredi 22 mars 2019 à

21h00 au gymnase CARPENTIER à ATHIS MONS .  
Accord de la commission.

### La commission programme les matches en retard suivant

Journée 2

**MATCH N°21113684 – MARCOUSSIS FUTSAL 1 / REV1 du 24 novembre 2018**

Se jouera le mardi 12 mars 2019 à 20h30.

Journée 5

**MATCH N°21113695 – MARCOUSSIS FUTSAL 1 / MYA FUTSAL 2 du 22 janvier 2019**

Cette rencontre se jouera le mardi 19 mars 2019 à 20h30.

Journée 3

**MATCH N°21113688 – MARCOUSSIS FUTSAL 1 à PARTOUT ATHIS 1 du 04 décembre 2018.**

Cette rencontre se jouera le mardi 26 mars 2019 à 20h30.

Journée 4

**MATCH N°2113690 – PARTOUT ATHIS / REV 1 du 07 décembre 2018**

Cette rencontre se jouera le vendredi 1er mars 2019.

### MATCH EN RETARD non programmé

Journée 4 :

**MATCH N° 21113692 - Opposant IGNY FUTSAL 1 à MARCOUSSIS FUTSAL 1 du 12/12/2018**

La commission demande aux clubs concernés pour ces rencontres , des propositions de dates.

Sans réponse pour la réunion du mardi 12 février 2019 , la commission fixera impérativement les dates définitives pour ces rencontres.

**Prochaine réunion : mardi 12 février 2019 à 10h30.**

## Commission Départementale des Terrains et Equipements

Présents

Président : M. Claude GIOS

Membre : M. Jean BERTHY, Michel GAUVIN

**PV du 5 février 2019**

**Ville d'Ollainville :**

**Courrier de la mairie d'Ollainville :**

M. BERTHY et M. GAUVIN, membres de La CDTIS du DEF, visiteront les installations sportives de l'Orangerie et notamment les deux terrains de football le mardi 19 février à 10h30.

**Ville de Ris Orangis :**

**Stade de Champrosay :**

M. BERTHY et M. GAUVIN, membres de la CDTIS du DEF, visiteront les installations susnommées le mardi 5 mars 2019 à 10h30. Merci de mettre les installations en configuration de match officiel et le libre accès aux vestiaires. De fournir le plan de l'aire de jeu à l'échelle 1/200ème.

**Prochaine réunion le 19/02/2019 à 15h**